

PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Les Chiffres clés 2025 des Hautes-Alpes



4240

établissements
adhérents



45279
salariés suivis



3

centres de santé au
travail fixes



29

Personnels de
santé

Médecins du travail et
infirmier(e)s de santé
au travail qui consultent
dans nos centres ou en
entreprise avec le
soutien des assistantes
médicales.



10
préventeurs

Ergonomes,
psychologues,
conseillers en
prévention et
techniciens. qui
interviennent en
entreprise.

Groupement des Entreprises
pour la Santé au Travail



VOTRE PARTENAIRE
SANTÉ TRAVAIL

04 92 51 34 23

Gap - Embrun - Briançon

www.gest05.org

Prévention des risques professionnels



1 entreprise sur 3

accompagnée en 2025 par le GEST05 dans le domaine de la prévention des risques professionnels : DUERP, analyse des Fiches de Données de Sécurité, études météorologiques, étude et conseil à l'aménagement de poste, accompagnement à la prévention des risques psychosociaux, intervention à la suite d'un événement grave...



302

DUERP collectés en 2025

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) permet d'accompagner l'employeur dans sa démarche et de préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le DUERP est obligatoire dès l'embauche du premier salarié et doit être transmis au SPSTI.

85

webinaires et ateliers inter ou intra entreprises

organisés par le GEST05 à destination des entreprises et des salariés sur des thématiques diverses.



Suivi de l'état de santé des salariés

1920 salariés saisonniers

reçus en Action de Formation
et de Prévention



4774

Visites complexes*

**Visites de pré-reprise, de reprise et à la demande réalisées par les professionnels de santé parmi les 16049 rendez-vous individuels*



10471 examens réalisés en 2025

Au-delà des aménagements de poste, ces examens (vision, audition, souffle...) permettent des dépistages précoces et l'orientation des salariés vers des spécialistes.

729 téléconsultations



Prévention de la désinsertion professionnelle



1093

préconisations d'aménagement de poste réalisées en 2025, à la suite d'une consultation

Des préconisations et un accompagnement dans leur mise en œuvre qui concourent au maintien des compétences dans les entreprises en permettant aux salariés de continuer à travailler, de réduire les inaptitudes en évitant que leur santé ne se dégrade.



1443

salariés accompagnés en prévention de la désinsertion professionnelle

Un accompagnement personnalisé à chaque salarié suivi par une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier(e), assistant(e) social(e), ergonomes, psychologues...), visant à éviter le risque de désinsertion professionnelle en raison de son état de santé ou de sa situation de handicap.

Ces cellules collaborent avec les autres acteurs du maintien en emploi (Cap Emploi, Agefiph, Carsat...)

Promotion de la culture de prévention



En moyenne, 2 informations sur la santé au travail sont communiquées par mois aux entreprises du département.

Veille réglementaire, bonnes pratiques et conseils de prévention, événements... qui permettent d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la réglementation et dans leur démarche de prévention.